

**PROCES VERBAL**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 9 février 2021**

L'an deux mil vingt et un et le 9 février à 19h, le conseil municipal de la commune de Bruère-Allichamps régulièrement convoqué le 28 Janvier 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, pour pouvoir respecter les distances demandées dans le cadre du coronavirus, sous la présidence de Roger DAGHER, maire et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mesdames Maryse LALLIER, Maëlle LE MOIGN, Patricia MANTELET, Martine DUPUIS, Véronique BALLERAT et Laurence CIESLOK

Messieurs Roger DAGHER, Roger PORTMANN, Benjamin METIVIER, Guillaume TAILLANDIER, Jean-Pierre POUX , Guy AUPETIT,

Pouvoirs : Laurence CIESLOK a donné pouvoir de décision et de signature à Roger DAGHER

Absent : François DANIEL

Secrétaire de séance : Maryse LALLIER

Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté à l'unanimité

Roger DAGHER, maire a demandé de rajouter à l'ordre du jour les points suivants : Emprunt- Numérotation de Noirlac- Simulation économique de Camping Car Park.

Avant de débiter l'ordre du jour, Laurence Cieslok a souhaité prendre la parole. Elle a expliqué à l'assemblée que malgré sa bonne volonté et pour des raisons familiales, elle ne pourrait plus assister aux réunions de conseil municipal qui auront lieu dans ces horaires habituels. Elle ne souhaite pas démissionner mais sera très peu présente.

## **Ordre du Jour :**

### **Personnel :**

Alain BERNARD fera valoir ses droits à la retraite d'ici quelques mois. Pour pallier à son remplacement, le conseil municipal a décidé d'embaucher en tant que stagiaire, Jérôme LESAVRE. Pour cela, il est important de créer un poste d'adjoint technique. Accord unanime de tous les conseillers municipaux.

Christine POUGET de l'agence postale fera valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année 2021. Pour pallier à son remplacement, le conseil municipal a décidé de prévoir l'embauche d'une personne. Pour cela, il est important de créer un poste d'adjoint administratif. Accord unanime de tous les conseillers municipaux.

Pour pallier au retard de travail et assurer un renfort dans l'équipe technique, Eric BONAZZI a été embauché pour 6 mois par l'intermédiaire d'un contrat à durée déterminée.

### **Informations personnel :**

Lionel BOUCHEROLLES a repris le travail le 8 février 2021 mais est actuellement en congés annuels jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2021.

Le contrat de travail de Tanguy LAMOTHE arrive à échéance le 31 mars 2021 mais indemnisé par les services de l'Etat uniquement jusqu'au 28 Février 2021.

Le contrat d'Estelle SANCHEZ se termine le 28 février 2021. Son remplacement sera assuré par le recrutement de l'adjoint administratif qui couvrira l'agence postale.

### **Vente de matériel :**

La remorque transportant des canoës kayak a été vendue 650€, les canoës, eux-même à 200€.

Une bétonnière estimée à 250€ et une tondeuse à 500€ qui n'ont plus d'utilité pour la commune seront cédées pour les prix estimés à 2 agents communaux. Accord unanime de tous

### **Acceptation de chèques :**

Un chèque de 750€ de l'assurance MACIF pour le remboursement de la vasque de fleurs cassée par un camping cariste, un chèque de 200€ pour la vente de canoës, un chèque de 650€ pour la vente de la

remorque et un 4<sup>ème</sup> chèque de 250€ pour la vente de la bétonnière sont acceptés par l'ensemble du conseil municipal.

### **Achat Camion :**

Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé d'acheter un nouveau camion pour remplacer l'actuel qui donne de sérieux signes de faiblesse. Le conseil municipal avait émis l'hypothèse d'acheter un camion essence. Cela n'existant pas, il a été retenu la proposition d'IVECO pour la somme de 40800€TTC avec une reprise de l'ancien camion pour 7000€. Accord unanime.

### **Dépenses d'investissement pour l'année 2021 :**

Le conseil municipal a décidé, dans ses investissements et selon les possibilités financières, de prévoir l'achat d'un camion (41000€), l'achat d'un ordinateur (1500€), divers matériels et outillage pour l'équipe technique (12000€), de participer à un fonds de concours pour l'éclairage public (10000€), Ségilog (3000€), l'achat d'extincteurs (), l'installation d'une borne foraine (5000€).

### **Emprunt :**

Pour pallier à certaines dépenses prévues en investissement, il y a lieu de faire appel à un emprunt pour la somme de 90000€ sur 10 ans au taux de 0.58% avec des frais de dossier correspondants. Le conseil municipal émet un avis favorable et donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer la proposition du Crédit Agricole.

### **Taxes locales :**

Monsieur Le Maire a présenté les taux qui ont été votés les années passées. Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter ces taxes locales qui seront donc comme suit :

Taxe d'habitation : 22.32%	Taxe Foncière (non bâti) : 40.23%
Taxe foncière : 16.81%	CFE : 22.96%

### **Subventions aux associations :**

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions 2021 selon le tableau suivant pour un total de 2300 € pour les associations et la somme de 3000€ pour le CCAS.

Organismes	Subventions 2021
Bambins de la colonne	200
Team Carpiste	200
Pétanque Bruéroise	500
Les Frétilants	200
Coopérative scolaire	200
Club photo	200
Croix rouge	50
Les restos du Cœur	150
CCAS	3000
Berry music	200
Moto Verte DREVANT	200
C.H.A.S.A.	200

Accord unanime

Ces subventions ne seront accordées que si les associations présentent un bilan financier de 2020 et d'activités pour 2021.

## **Numérotation des maisons à Noirlac :**

Le Conseil Départemental a demandé que toutes les habitations de Noirlac soient numérotées. En effet, avec la création des gîtes et autres structures autour de l'Abbaye, la recherche d'habitation est de plus en plus importante. Le conseil municipal donne un avis favorable et prendra comme méthode celle du recensement de la population.

## **Convention - Simulation Economique de Camping-Car Park :**

Le contrat entre la mairie de Bruère Allichamps et la société Camping-Car Park arrive à échéance en avril 2021. Les frais de fonctionnement et investissement dépassent les recettes, la commune de Bruère Allichamps est donc perdante. M. le Maire a donc renégocié ce contrat avec le commercial et plusieurs propositions ont été faites :

1°) l'aire de camping serait en location et la commune de Bruère Allichamps n'aurait plus de maintenance sur le site,

2°) une commission plus élevée à chaque réservation des campeurs, l'actuelle étant de 66%

La 1<sup>ère</sup> solution n'étant pas possible, il a donc été convenu une augmentation de 10% sur les 3 prochaines années. Le conseil municipal donne tous pouvoirs de signature à M. Le Maire. A titre d'information, le Société camping-car offre à la commune de Bruère Allichamps un bonus parrainage de 2500€ pour avoir vanté les mérites de ce genre de camping auprès d'une autre municipalité.

## **Informations :**

Monsieur Le Maire donne le compte rendu des 2 permanences de l'enquête publique concernant le PLUi-H qui ont connu une certaine affluence. La commune a présenté 2 dossiers pour modifier le zonage des parcelles.

Par ailleurs, il a évoqué les projets de salle des fêtes et celui d'un jardin pédagogique. 2 études sont possibles :

1°) Réaménager l'actuelle salle des fêtes

2°) Construire une nouvelle salle des fêtes sur le parking des anciens ateliers municipaux et garder l'ancienne qui serait partagée en deux parts : une partie pour salle de réunion ou association et la seconde partie serait abattue et abriterait par la suite les jardins pédagogiques. M. le Maire a évoqué l'étude faite par Mme Christelle AUROY, architecte. Aucune décision n'a été prise lors de cette séance.

Maryse LALLIER, présidente du SIRP a évoqué le problème rencontré avec la cantine de Farges qui n'est plus aux normes actuelles. Il y a un projet de rénovation mais à cela, s'ajoutent les effectifs des élèves qui seront en baisse dans les années à venir. Si les effectifs passaient en dessous des 70 élèves pour les 3 communes, la cantine ne serait peut-être plus organisée dans les mêmes conditions. Affaire à suivre.

Lors du tour de table, il a été évoqué :

- la fermeture de la pharmacie, M. le Maire a entamé des démarches pour que cette dernière puisse ouvrir de nouveau ses portes à condition de récupérer la licence,
- les toiles touristiques qui doivent être refixées,
- le projet de la structure Age et Vie qui s'implanterait à Bruère et qui permettrait d'accueillir 8 personnes âgées, si le terrain est reclassé au niveau du PLUi-H. Le permis de construire pourrait être déposé fin 2021 avec 6 emplois à la clé.
- Martine DUPUIS a donné le compte rendu de la réunion du syndicat d'eau,
- Il serait peut-être nécessaire de rechercher les biens sans maître. (Terrains ou maisons sans propriétaires, depuis 30 ans)
- L'élagage des arbres du camping devrait débuter le 22 février 2021

- Parmi les affouagistes, un d'entre eux n'a pas commencé sa coupe. Guillaume TAILLANDIER essaiera de le recontacter pour connaître son intention,
- Il a été remarqué qu'un arbuste gênait pour la circulation, rue de la liberté. Un courrier sera fait au propriétaire,
- M. Le Maire a évoqué le problème des déchets verts et dépôt de gravats sur l'accès de l'autoroute, en parallèle à la route de Chateauneuf,
- Il serait important de reboucher les trous sur les chemins et les rues.
- Fin de séance à 22h
- Prochain conseil municipal le mardi 23 mars 2021 à 19h salle du conseil municipal.